



Commune de DORTAN (01590)

8. Domaines de compétence par thèmes
8.3 – Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 N° 2025-006

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Date de la convocation :

1^{er} avril 2025

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

transmission en sous-préfecture de Nantua le 15 avril 2025

affichage du 15/04/2025 au 14/06/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI (arrivé à 18h40) - Emeline BAPTISTA

EXCUSEES : Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) - Arielle PENAZZI (pouvoir à Lionel CORNATON)

ABSENTES : Aurore DUPLESSIS - Gulperi BILICI

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAILLARD

OBJET :

- **CONTRAT AVEC ALCOME POUR LA REDUCTION DES DECHETS DES PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC**

Mme le Maire expose aux conseillers qu'ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac. Selon l'article L. 541-10-1 19° du code de l'environnement, il peut être fait obligation aux metteurs sur le marché de ces produits d'organiser un mécanisme de reprise financée des déchets qui en sont issus.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac, (schématiquement appelés « mégots »), jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- ⇒ 20 % d'ici 2024
- ⇒ 35 % d'ici 2026
- ⇒ 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont les suivantes :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation.
- Améliorer : mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue.
- Soutenir : soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues.
- Assurer : enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique joint en annexe à cette délibération.

En contrepartie, la commune de DORTAN doit mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- ⇒ un état des lieux des « hotspots » mégots, (lieux à forte concentration de mégots au sol), et des dispositifs de collecte existants,
- ⇒ des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité.



Commune de DORTAN (01590)

ALCOME fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et précisé ci-dessous.

Typologie de collectivité	Montant (€/habitant/an)
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents.	1.08
Urbain dense : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents.	2.08
Rural : communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents.	0.5
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : → plus d'1.5 lit touristique par habitant → un taux de résidences secondaires supérieur à 50% → au moins 10 commerces pour 1 000 habitants	1.58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale, selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année au prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année.

Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

CONSIDERANT que la Commune de DORTAN est compétente en matière de nettoyage des voiries ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

VU les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

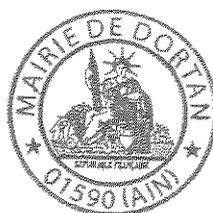
VU le projet de contrat-type à intervenir entre la Commune de DORTAN et l'éco-organisme ALCOME, annexé à cette délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE le contrat-type à intervenir entre la Commune de DORTAN et ALCOME pour la durée de l'agrément ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document s'y rapportant et en assurer l'exécution.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CONTRAT AVEC ALCOME POUR LA REDUCTION DES DECHETS DES
PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC

.....
Date de décision: 07/04/2025

Date de réception de l'accusé 15/04/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2025006

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250407-DEL2025006-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .3

Domaines de competences par themes

Voirie

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2025-006 DU 07042025 CONTRAT ALCOME .pdf (99_DE-001-
210101481-20250407-DEL2025006-DE-1-1_1.pdf)